

**EXTRAIT  
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CCAS**

**Nombre de Membres :**

**Présents : 11**

**Pouvoirs : 0**

**Votants : 11**

**Séance du 21 avril 2026**

**Délibération N° 26-04-21/ D10**

L'an deux mil vingt-six le 21 avril à 18 heure quinze, le Conseil d'Administration du CCAS de cette commune, régulièrement convoqué le 15 avril 2026, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Sylvie SAVY, Présidente.

**Présents :** Mesdames Sylvie SAVY, Isabelle MARCHAND, Michèle JOB, Véronique BESSET BAGATELLA, Elodie DEJEAN, Marine MAZET, Maryse DECROOCQ, Chantal DUPRAT et Messieurs Benjamin BOSSA, André GALLINARO, Grégory LACROIX

**Pouvoirs :**

**Absent excusé :**

**Secrétaire :** Mme Michele JOB

**Objet : Convention de remboursement des frais de transport-Voyage seniors**

Madame Sylvie SAVY, Présidente, présente à l'Assemblée la convention de remboursement des frais de transport du voyage organisé par le CCAS de Bouloc et l'ANCV (Agence Nationale des Chèques Vacances), à destination des seniors du canton de Villemur. Ce voyage a eu lieu du 13 au 20/09/2025 aux Issambres.

Deux administrées de Villeneuve-lès-Bouloc ont participé à ce voyage. Les frais de transport en bus (aller-retour) ont été directement pris en charge par le CCAS de Bouloc.

La présente convention a pour objet de fixer les tarifs de remboursement des frais de transport supportés entièrement par le CCAS de Bouloc. Le total des frais de transport pour un administré est de 136 €.

**LE CONSEIL D'ADMINISTRATION**

Où l'exposé et après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents et représentés

- **De rembourser le CCAS de Bouloc à hauteur de 272 €**
- **D'autoriser Madame la Présidente à signer tout document relatif à cette prise en charge**
- **Dit que les dépenses sont inscrites au budget 2026.**

Ainsi fait et délibéré les jours mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures

Pour extrait conforme

La Présidente,

Sylvie SAVY

